



Comité de projet

Projet éolien de Combusins 2

Novembre 2025





Préambule – Le comité de projet

Le comité de projet est introduit par **l'article 16 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables**

Les modalités d'application sont définies dans le **Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie**



⇒ En dehors de zones d'accélération arrêtées, une réunion du Comité de projet doit avoir lieu avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale;

⇒ Doit être présentés, à minima:

«Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire;

Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte; Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables;

Les options de raccordement envisagées; »

⇒ Un compte rendu sera rédigé *« Ces éléments sont accessibles au public par voie électronique. »*

Organisation de la réunion

1. Présentation
2. Temps d'échange questions/réponses



Sommaire

01 L'entreprise

02 Localisation du projet & contexte

03 Caractéristiques du projet

04 Les impacts du projet

05 Notre engagement



01 L'entreprise

L'entreprise

ABO Energy France



Fondée en 2002

elle emploie actuellement près de 200 collaborateurs



4 agences

à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social)



487 MW raccordés

46 parcs pour alimenter jusqu'à 470 000 personnes avec de l'électricité renouvelable



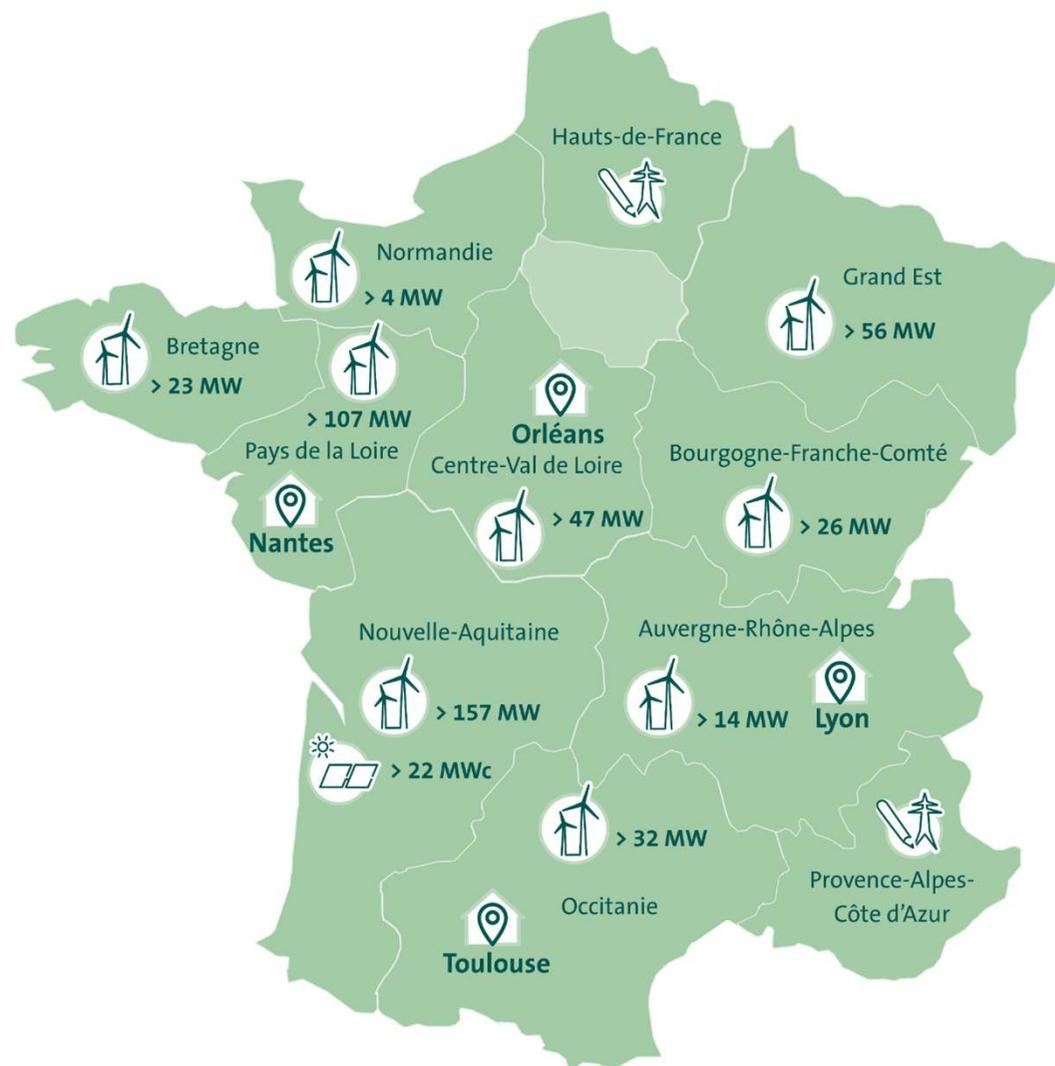
208 MW en construction ou prêts à construire

dont 3 parcs éoliens et 7 parcs photovoltaïques



1,5 GW de projets d'énergies renouvelables

en développement





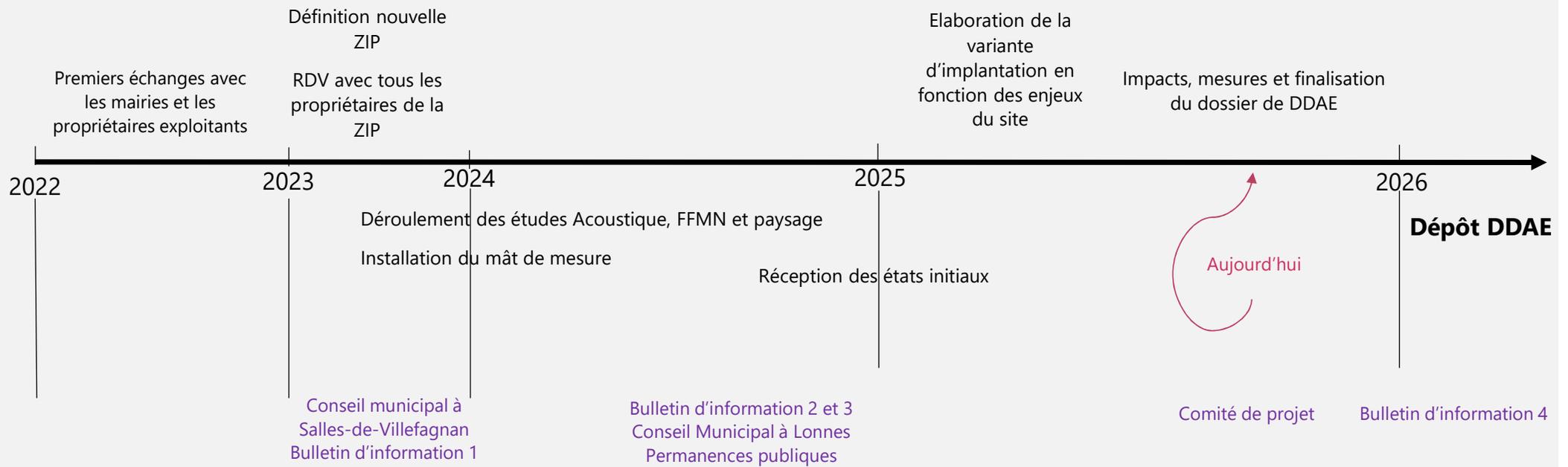
02

Localisation du projet & contexte



03. L'historique du projet

L'historique du projet



02 - Localisation du projet & contexte

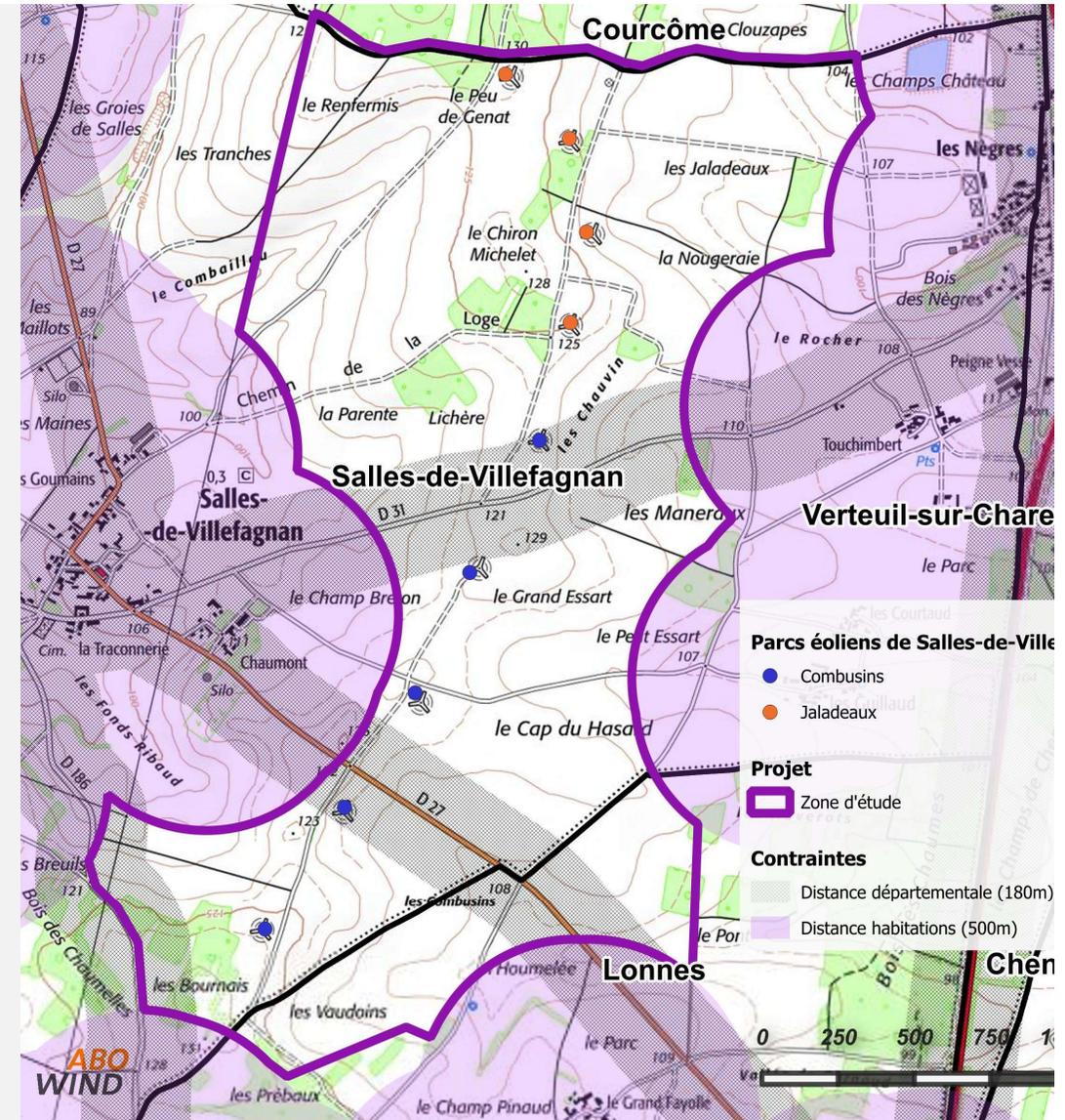
Les spécificités du site

Le parc éolien de Salles de Villefagnan est divisé entre deux entités juridiques :

- Le parc des Jaladeaux au nord de 4 éoliennes
- Le parc des Combusins au sud de 5 éoliennes

Caractéristiques techniques du parc des Combusins

Mise en service	2008 / conception 2005
Nombre d'éoliennes	5
Modèle	Nordex
Diamètre rotor	90 mètres
Hauteur nacelle	80 mètres
Hauteur totale	125 mètres
Puissance unitaire	2,3 MW





02 - Localisation du projet & contexte

Un site toujours propice à l'éolien terrestre



Mis en service en 2008, pour une durée de vie entre 20 et 25 années

Un besoin de continuer à produire de l'électricité à partir de l'éolien terrestre, avec une puissance installée de 11,5 MW (5 éoliennes)

Un parc qui arrive en fin d'exploitation à horizon 2028 – 2035

Une anticipation nécessaire étant donné les délais pour obtenir une autorisation purgée de tous recours et d'être lauréat à un appel d'offre tarifaire



Le projet éolien de Combusins 2

- Un parc existant bien accepté déjà présent
- Un bon gisement de vent
- En dehors des servitudes aéronautiques rédhibitoires (310 m NGF)
- En dehors des principales sensibilités environnementales (N2000, Zones humides, ZNIEFF...) et sur un site composé à 87% de grandes cultures et avec peu d'enjeux liés aux habitats naturels et à la flore



03

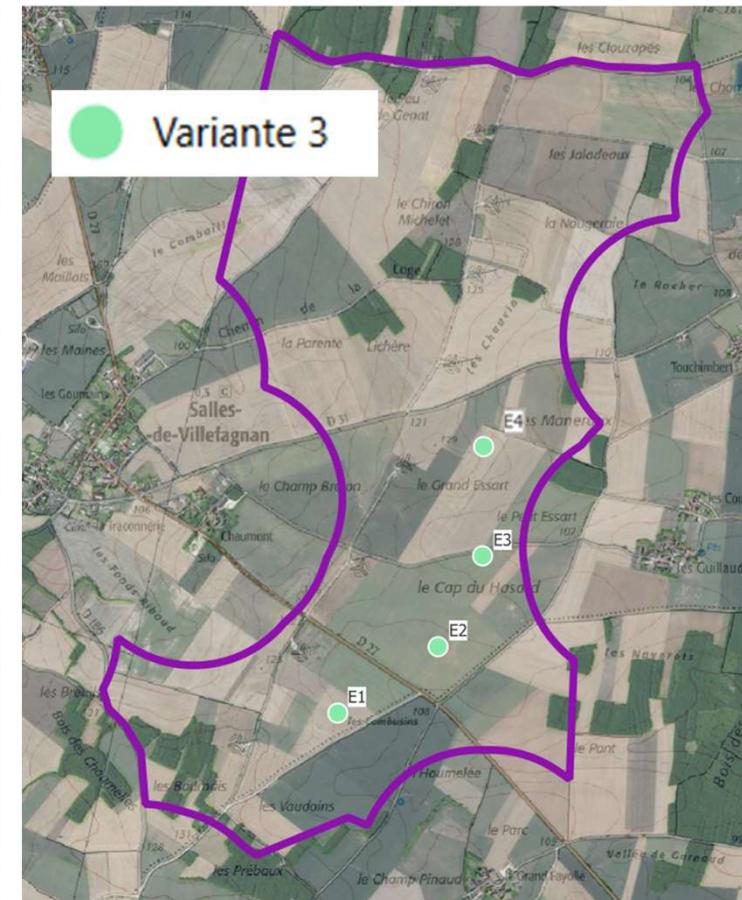
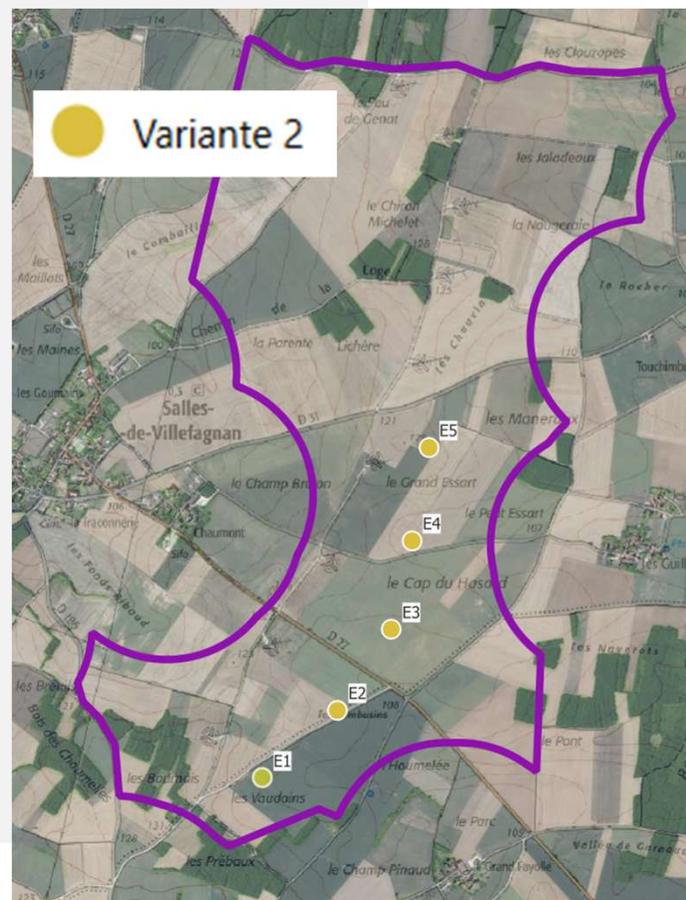
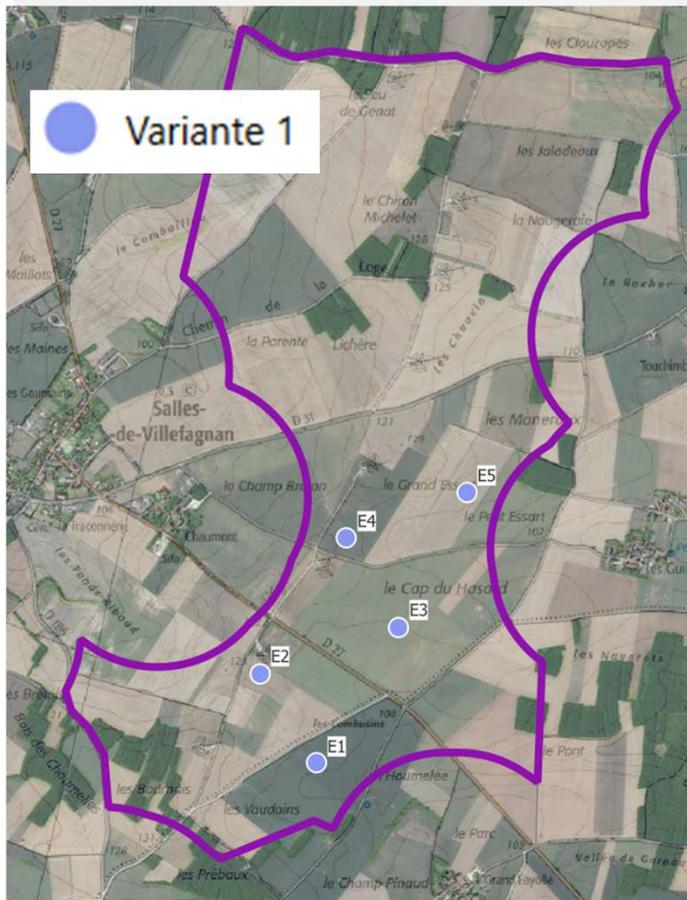
Caractéristiques du projet

03 – Caractéristiques du projet

Les variantes d'implantation envisagées

■ 3 variantes étudiées

- Variante 1 : 5 éoliennes
- Variante 2 : 5 éoliennes
- Variante 3 : 4 éoliennes

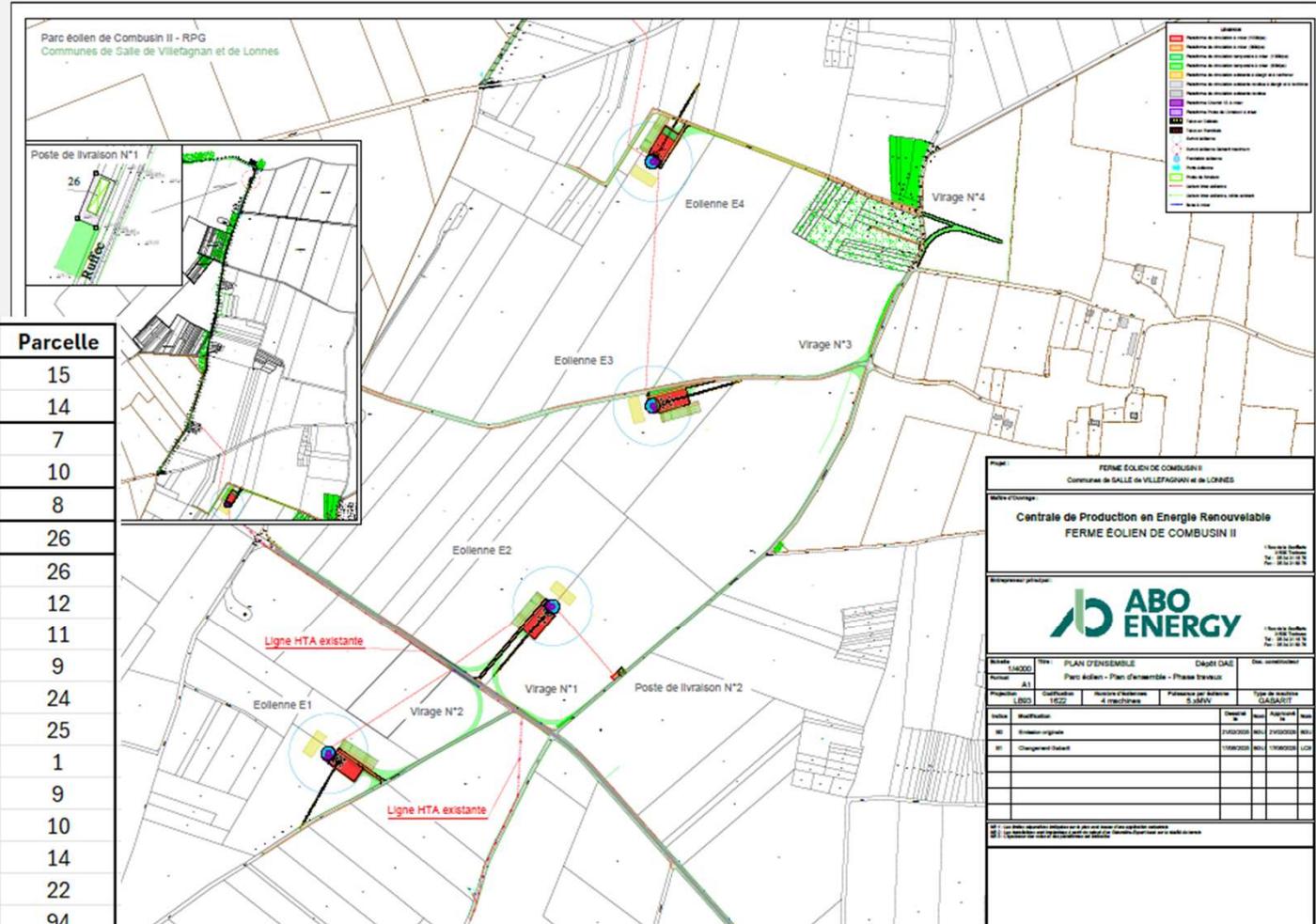




03 – Caractéristiques du projet

Les références cadastrales

Les **4 éoliennes** et les **2 postes de livraison** sont prévus sur la commune de **Salles de Villefagnan**.



Eolienne	Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle
E1	Salles de Villefagnan	les combusins	ZK	15
	Salles de Villefagnan	les combusins	ZK	14
E2	Salles de Villefagnan	le cap du hasard	ZK	7
	Salles de Villefagnan	le cap du hasard	ZK	10
E3	Salles de Villefagnan	le cap du hasard	ZK	8
E4	Salles de Villefagnan	le grand essart	ZH	26
Autres aménagements (accès, survol, cables inter éoliens, PDL)	Salles de Villefagnan	le groussaude	ZB	26
	Salles de Villefagnan	les combusins	ZK	12
	Salles de Villefagnan	les combusins	ZK	11
	Salles de Villefagnan	le cap du hasard	ZK	9
	Salles de Villefagnan	le grand essart	ZH	24
	Salles de Villefagnan	le grand essart	ZH	25
	Salles de Villefagnan	les grands champs	ZI	1
	Salles de Villefagnan	le grand essart	ZH	9
	Salles de Villefagnan	le grand essart	ZH	10
	Salles de Villefagnan	le grand essart	ZH	14
	Salles de Villefagnan	le grand essart	ZH	22
	Salles de Villefagnan	les chauvins	ZD	94

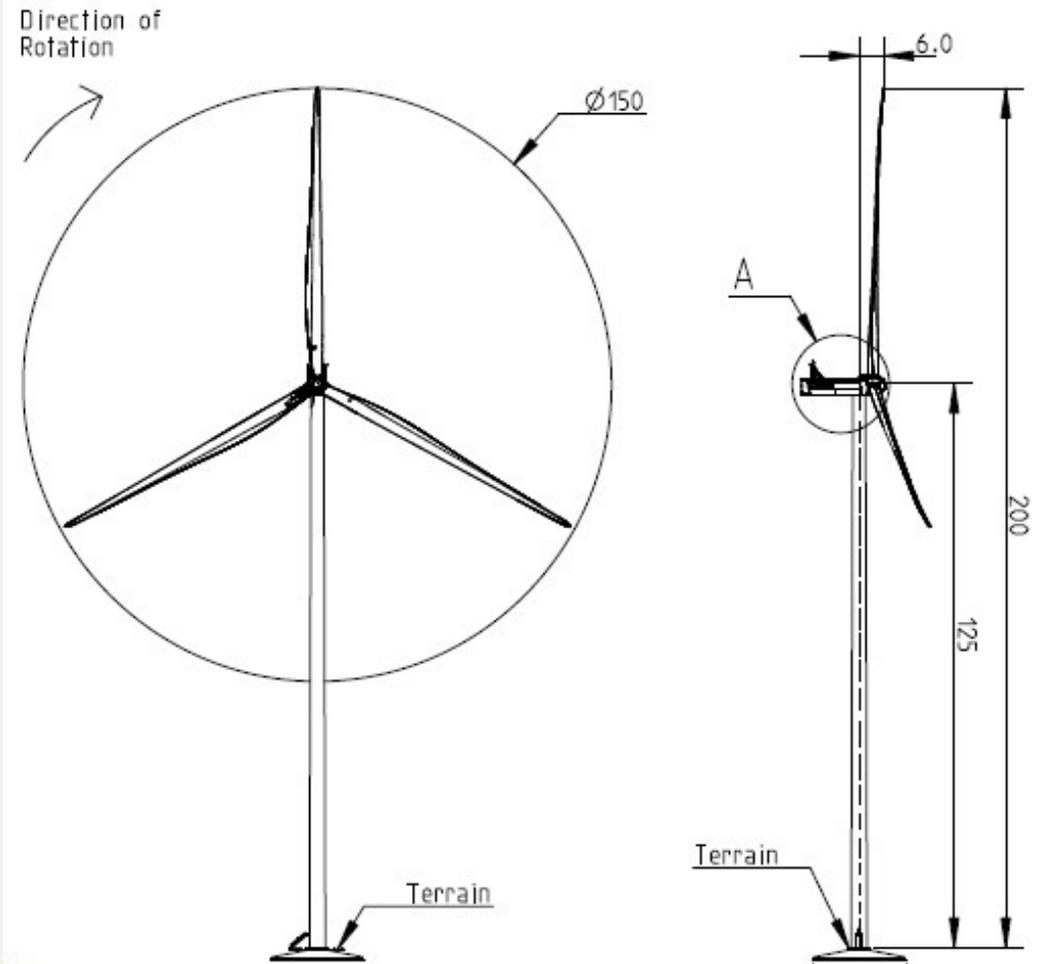
03 – Caractéristiques du projet

Caractéristiques techniques

▪ Dépôt en gabarit

- Puissance unitaire : 5,9 MW max
- Puissance totale : 22,8 MW max
- Hauteur nacelle : 129,3 mètres max
- Diamètre rotor : 150 mètres max
- Hauteur en bout de pale : 192 mètres max
- Bas de pale : 36 mètres min

Aménagements : 4 éoliennes et 2 postes de livraisons





03 – Caractéristiques du projet

Caractéristiques technico-économiques

Production



22,8 MW maximum



Environ 45 000 MWh/an

L'équivalent de la consommation de 11 000 foyers environ

Coût



Investissement d'environ 30 millions d'€

20% en fonds propres et 80 % en emprunt bancaire

Retombées locales



Fiscalité liée à l'éolien : Montant global estimé à 228 000 euros/an

La plus grosse partie est l'IFER – 8 510 €/MW en 2025

45 % pour la communauté de communes :

→ environ 97 000 €/an





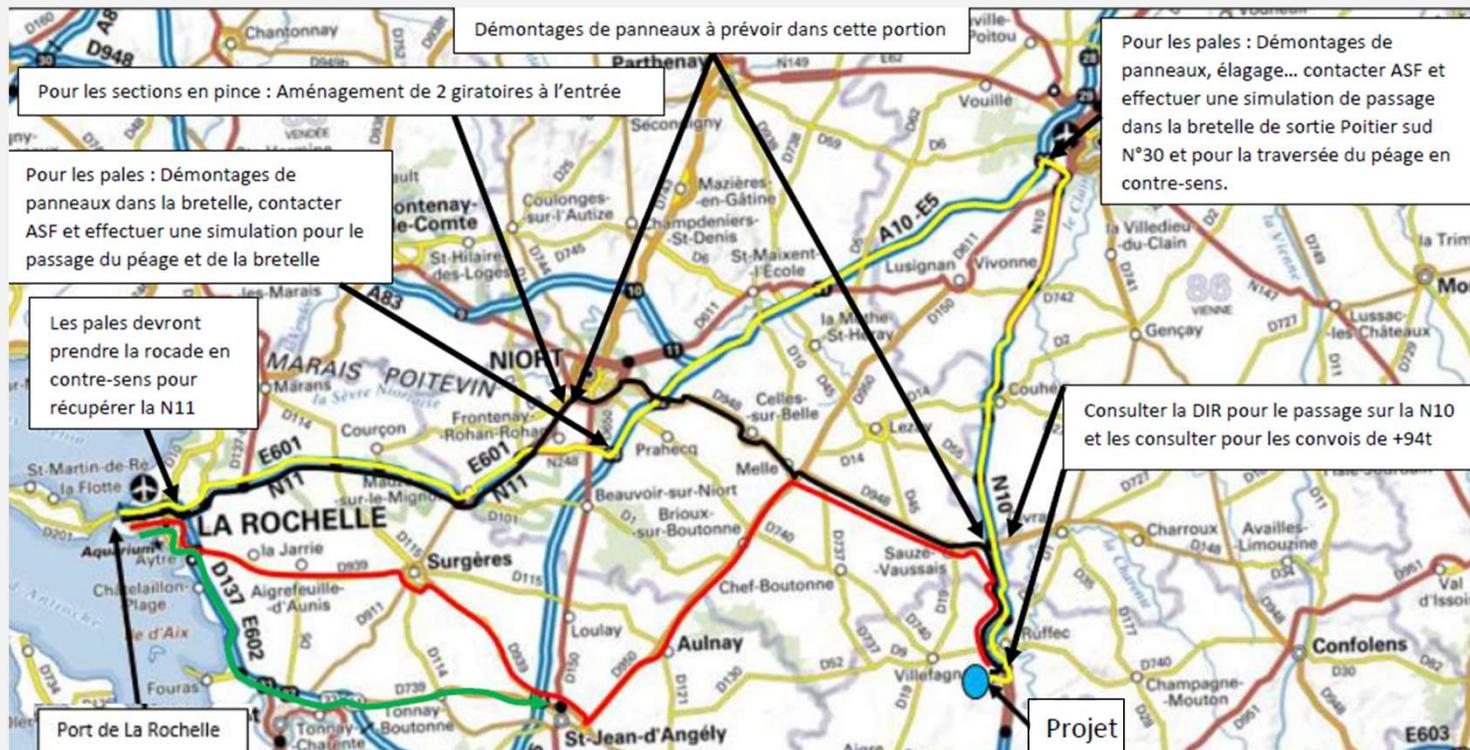
03 – Caractéristiques du projet

L'acheminement des éoliennes

Une première étude a été réalisée pour valider la faisabilité d'acheminer les éoliennes de gabarits envisagés

Une seconde étude sera réalisée en amont du chantier pour planifier tous les travaux nécessaires

L'utilisation des voiries communales fera l'objet d'une convention

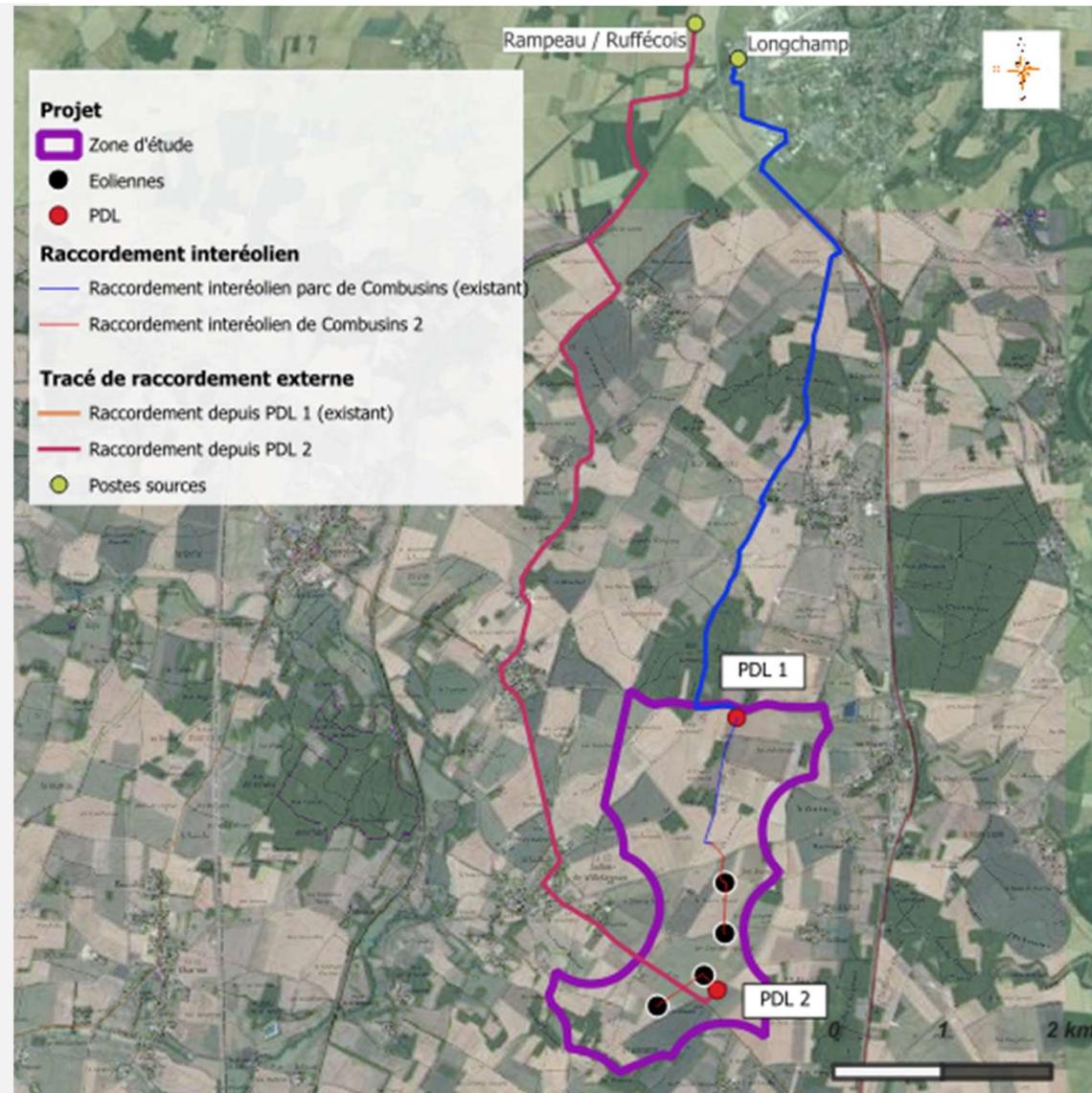


03 – Caractéristiques du projet

Raccordement

Combinaison de 2 raccordements électriques

- Réutilisation de l'emplacement du PDL du parc des Combusins (PDL 1)
- Réutilisation du raccordement inter éolien du parc des Combusins ainsi que du raccordement externe jusqu'au poste source
- Conservation de la capacité raccordée de 11,5 MW pour les 2 éoliennes au nord
- Création d'un second poste de livraison (PDL 2) pour les 2 éoliennes au sud
- Création du tracé de raccordement externe jusqu'au poste de Rampeau (ex Ruffécois)
- Le tracé privilégie le passage dans le domaine public, le long des routes départementales et n'aura aucuns impacts sur les habitats naturels et la flore.



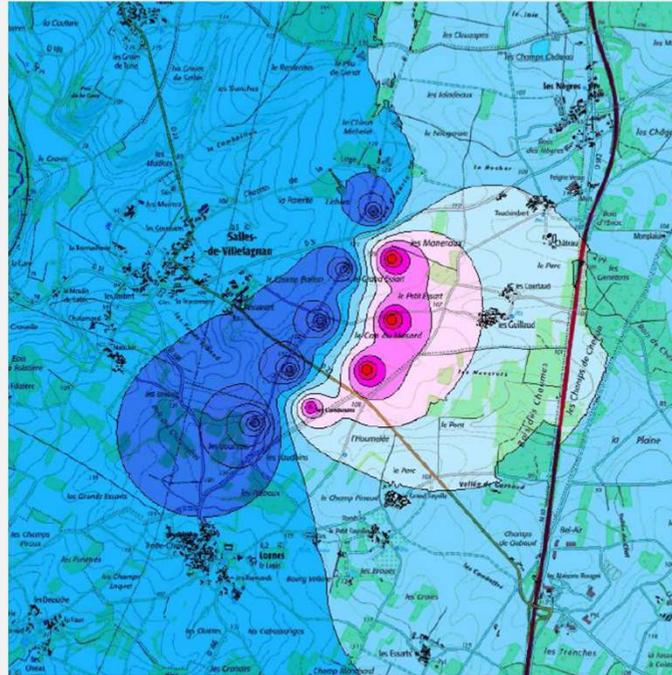


04

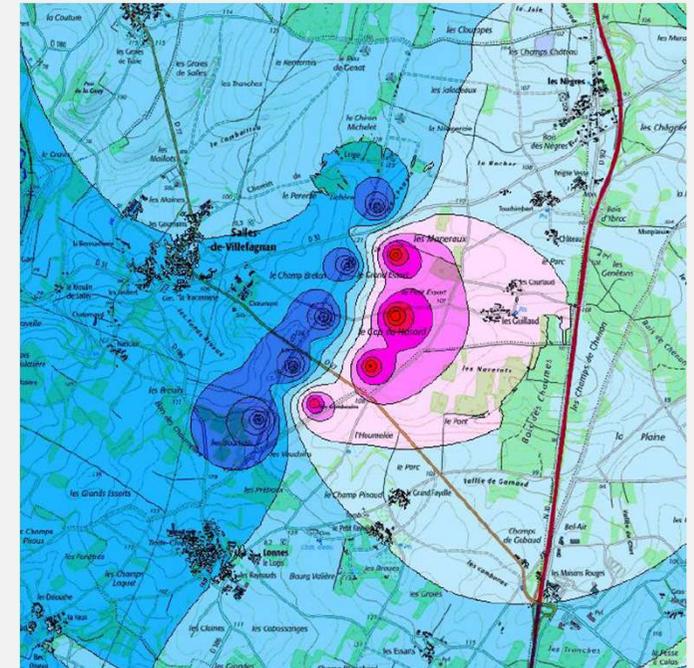
Les impacts du projet

04 – Les impacts du projet Acoustique

Légende :
< -9 dB
> -9dB
> -6dB
> -3dB
> -1dB
> 1dB
> 3dB
> 6dB
> 9dB
> 12dB



Vent de secteur Sud-Ouest



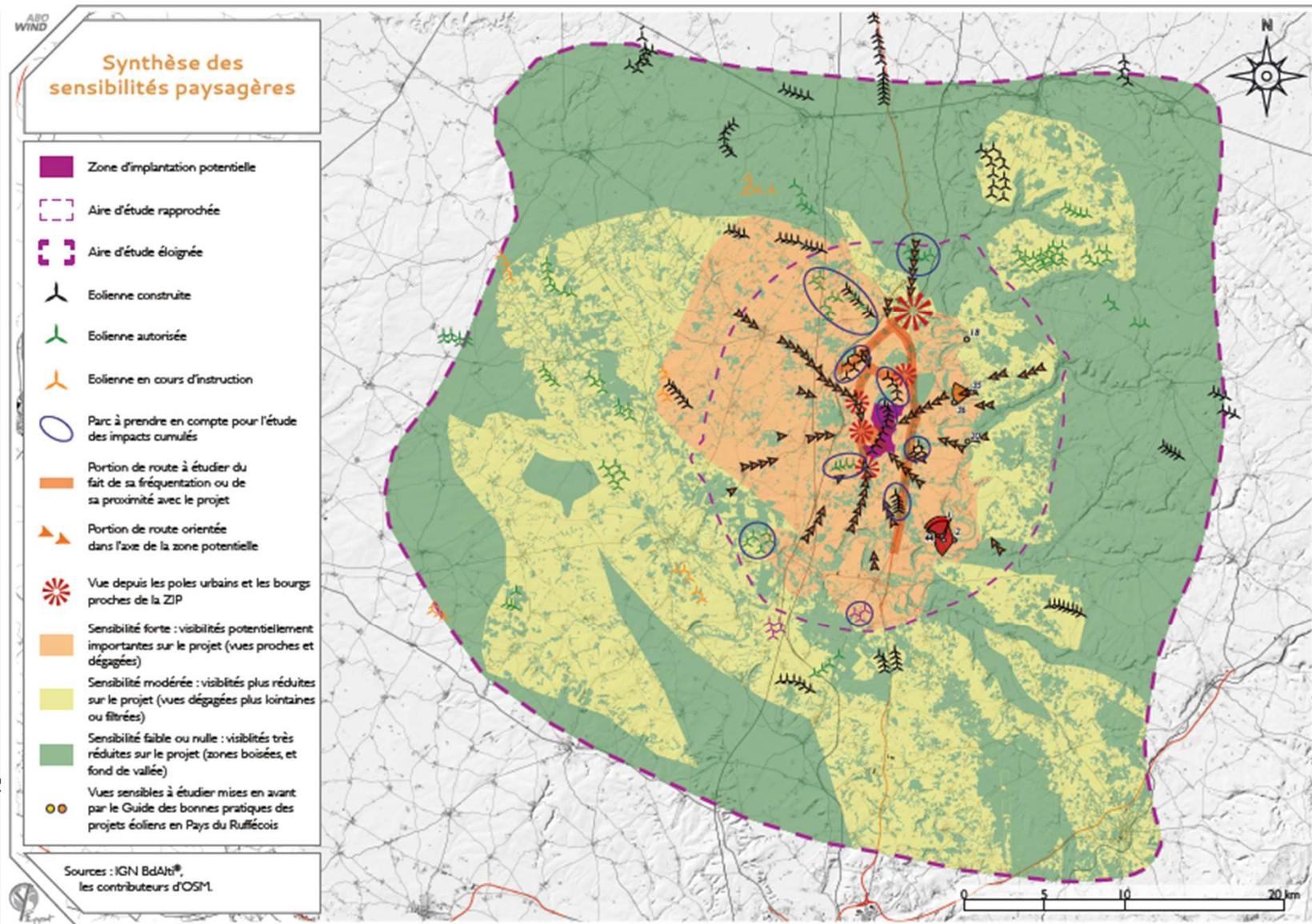
Vent de secteur Nord-Est

- **2 campagnes acoustique** réalisées avec 8 points de mesure autour du site : mesure des niveaux sonores avec parc en fonctionnement et avec parc à l'arrêt (novembre 2023 & mai-juin 2025)
- Mesures :
 - Recul par rapport au bourg de Salles de Villefagnan
 - Mise en place d'un plan de bridage sur l'ensemble des éoliennes
- **Impact différentiel résiduel positif sur la majorité du territoire**

04 – Les impacts du projet Paysage

66 points de vue prévus
basés notamment sur :

- Le patrimoine local
- Les lieux de vie proches, avec une attention particulière sur les hameaux en périphérie directe de la zone d'étude
- le Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois
- La vallée de la Charente
- Les principaux axes routiers
- Les villes les plus proches (Ruffec, Mansle et Angoulême)



04 – Les impacts du projet

Paysage

Vue entre le petit et le Grand Fayolle

HP	
Coordonnées : 481644, 6541913 Altitude : 121.9 m Orientation : sud Prise de vue : 15/09/2024 - 10h59 Hauteur de prise de vue : 170 cm Canon EOS 6D 24x36 mm Focale 50 mm Éoliennes modélisées : mât 115 m, rotor 150 m, hauteur totale 190 m Éolienne la plus proche : E4 : 0.9 km Éolienne la plus éloignée : E1 : 2 km	

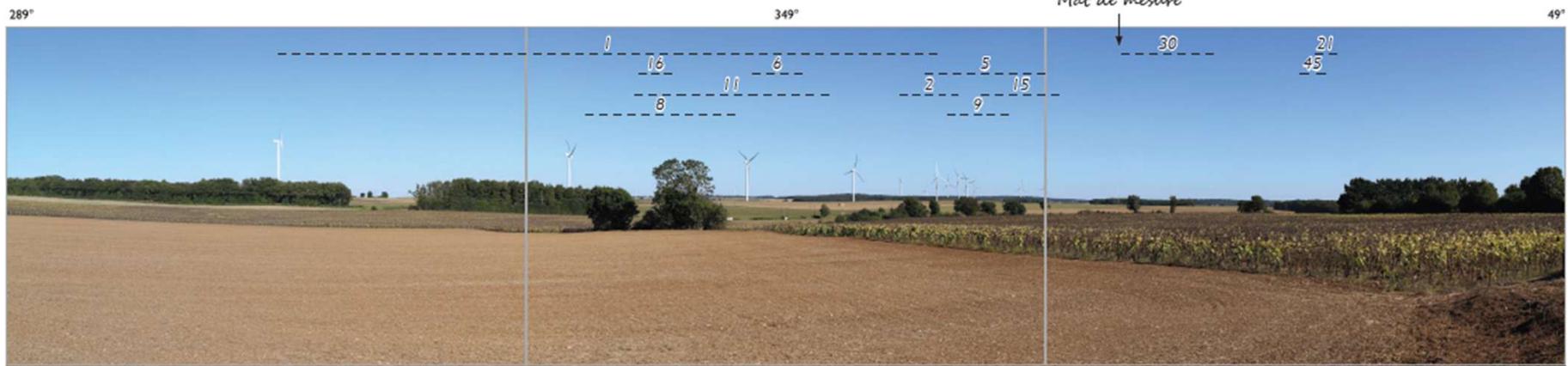


Fig.249 : Vue panoramique initiale (120°)



Fig.250 : Photomontage panoramique (120°)

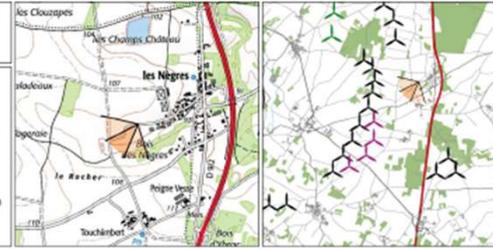
04 – Les impacts du projet

Paysage

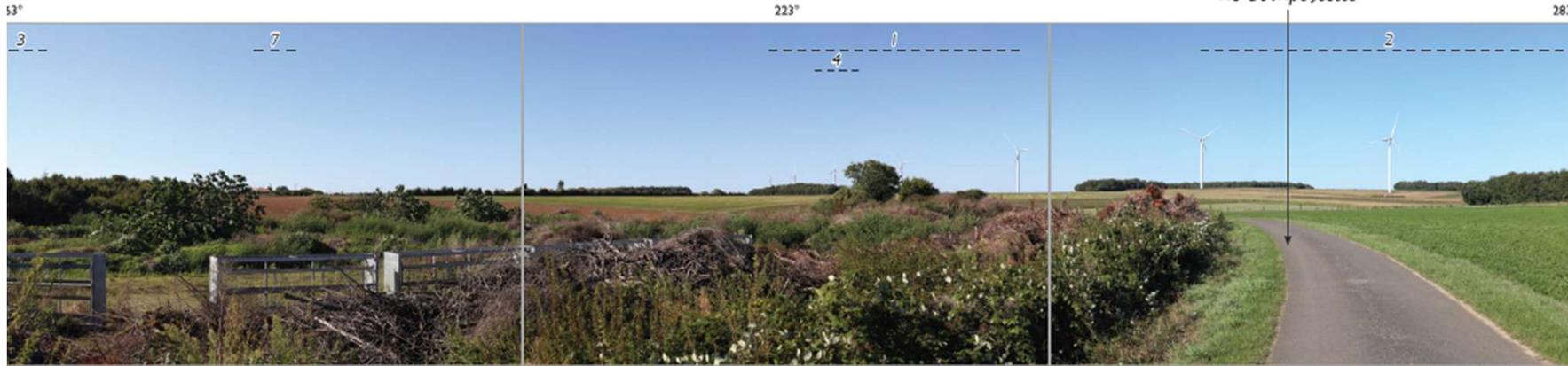
Vue proche depuis les Nègres

SPR, SJC, HP

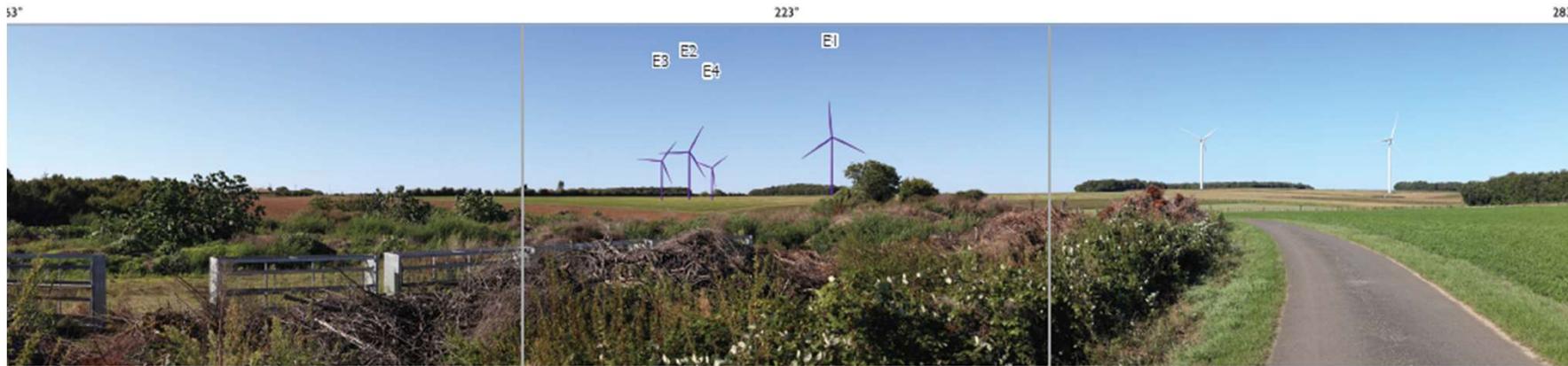
Coordonnées : 483032, 6544883
Altitude : 104.9 m
Orientation : nord-est
Prise de vue : 15/09/2024 - 10h33
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm
Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
mât 115 m, rotor 150 m, hauteur totale 190 m
Éolienne la plus proche : E1 : 1.5 km
Éolienne la plus éloignée : E4 : 2.8 km



Route de St Jacques
de Compostelle



g.245 : Vue panoramique initiale (120°)



g.246 : Photomontage panoramique (120°)

04 – Les impacts du projet

Paysage

Vue depuis la sortie sud de Tuzie, D27

BP, RA

Coordonnées : 480051, 6545419
Altitude : 114,9 m
Orientation : nord-ouest
Prise de vue : 15/09/2024 - 17h18
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm
Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
mât 115 m, rotor 150 m, hauteur totale 190 m
Éolienne la plus proche : E1 : 2,4 km
Éolienne la plus éloignée : E4 : 2,9 km



Fig. 245 : Vue panoramique initiale (120°)



Fig. 246 : Photomontage panoramique (120°)

04 – Les impacts du projet

Paysage

Vue depuis la sortie sud de Villegats

HP, BP, IC

Coordonnées : 482964, 6546907
Altitude : 121.1 m
Orientation : nord
Prise de vue : 15/09/2024 - 10h10
Hauteur de prise de vue : 170 cm
Canon EOS 6D 24x36 mm
Focale 50 mm
Éoliennes modélisées :
mât 115 m, rotor 150 m, hauteur totale 190 m
Éolienne la plus proche : E1 : 3.2 km

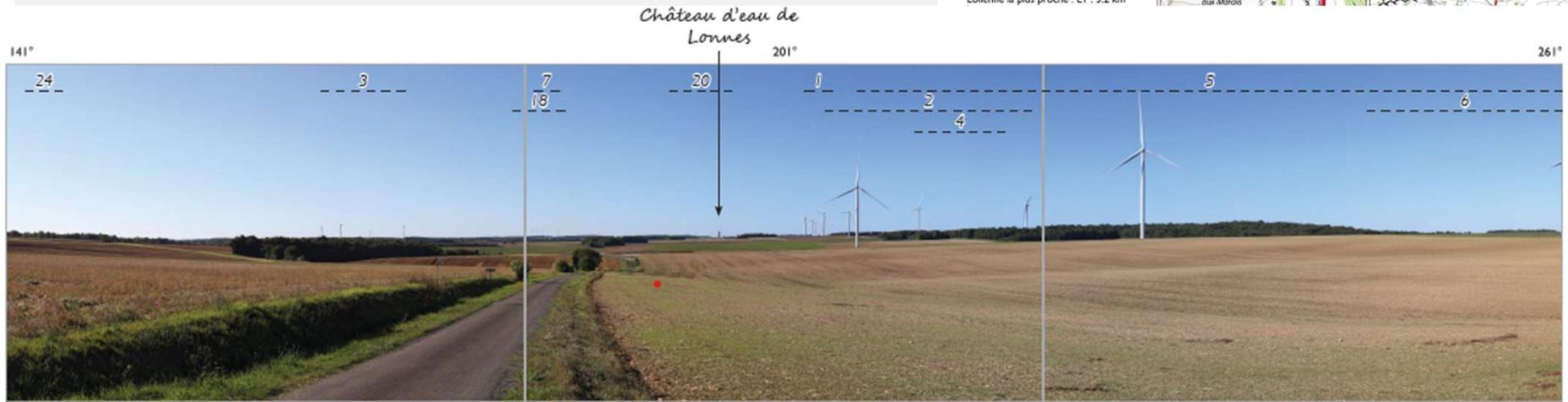
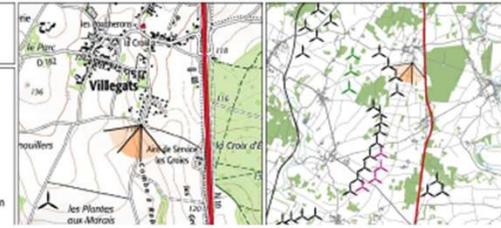


Fig. 248 : Vue panoramique initiale (120°)



Fig. 249 : Photomontage panoramique (120°)

04 – Les impacts du projet

Paysage

Mesures prévisionnelles :

- Mesure d'évitement par son choix d'implantation (recul par rapport au bourg de Salles de Villefagnan)
- Plantation de haies sur les visibilités à impacts
- Enveloppe de 10 000€ pour les riverains qui souhaiteraient des masques paysagers depuis leurs habitations (arbre, haie)
- Insertion paysagère des postes de livraisons avec un revêtement béton
- Installation de panneaux d'informations



Illustration 42 : bardage bois vertical des pignons aveugles du poste de livraison

04 – Les impacts du projet

Biodiversité

Rappel des enjeux principaux

▪ Habitats naturels :

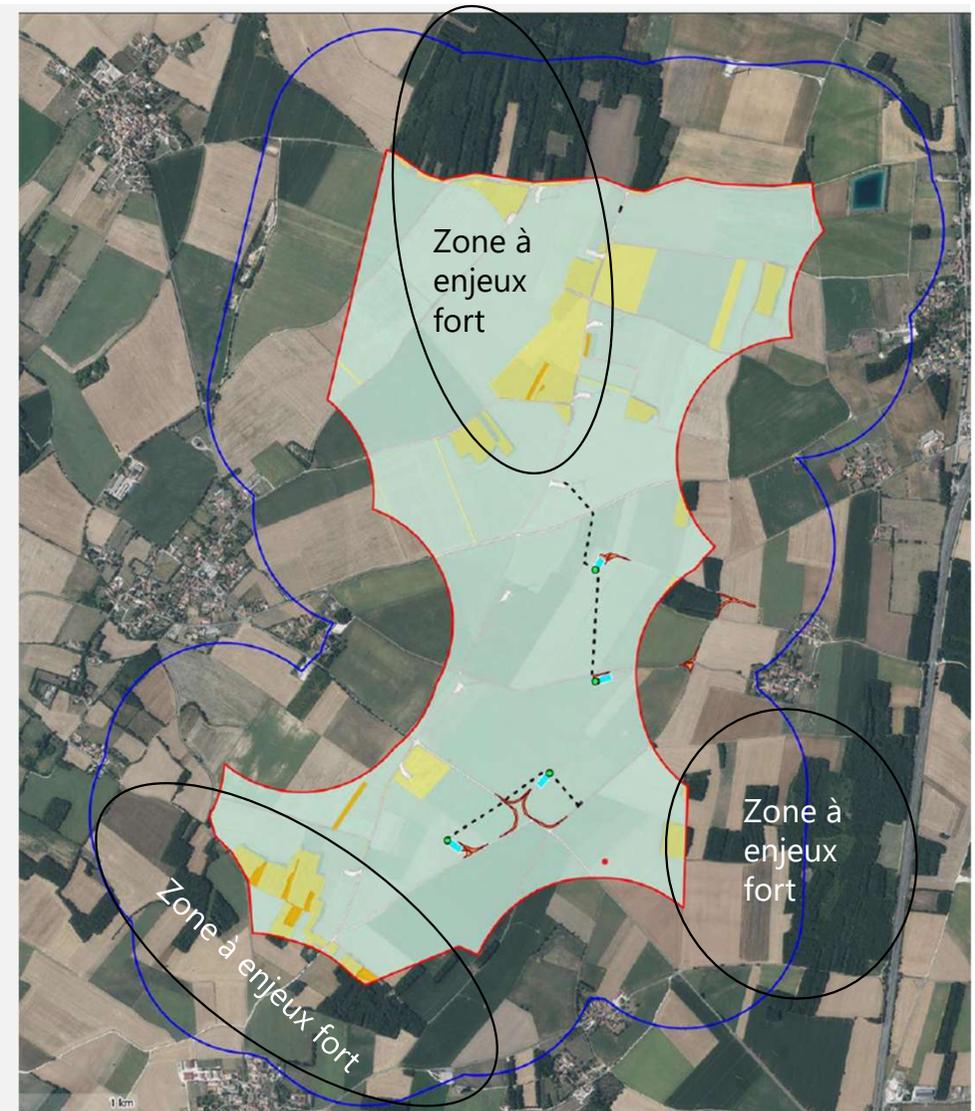
- Le site est composé à 87 % de grandes cultures. Peu d'enjeux relevés.
- Pas de zones humides relevées

▪ Oiseaux :

- Survol migratoire très faibles (phase prénuptiale) à faibles (phase postnuptiale) et étendus sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate.
- Un enjeu fort : les boisements au sud de l'AEI, en raison notamment de la reproduction probable du Milan noir et de la Tourterelle des bois.

▪ Chiroptères :

Enjeux jugés forts au niveau des haies et lisières de boisements



04 – Les impacts du projet

Biodiversité

Principaux impacts après mesures d'évitement (impacts bruts)

- TVB (trame verte et bleue) : Très faibles
- Zones humides : Nuls
- Flore et habitats : Très faibles
- Faune et entomofaune :

Dérangement lié à l'activité humaine pendant travaux :

Faibles pour les mammifères terrestres et très faibles pour toutes les autres populations

Pour la destruction d'individus en phase travaux et la perte d'habitats en exploitation : Très faibles

Figure 14 - Synthèse des mesures d'évitement et de réduction

Type de mesure	Nom de la mesure	Objectif de la mesure
Évitement	ME1 : Evitement des périmètres ZNIEFF et Natura 2000.	<i>Éviter les impacts sur les espèces déterminantes des zones Natura 2000.</i>
	ME2 : Choix du site évitant d'éventuelles zones humides	<i>Éviter des impacts sur d'éventuelles zones humides.</i>
	ME3 : Réduction du nombre d'éoliennes à mesure du développement du projet (5 pour les variantes 2 et 3 à 4 pour la variante finale) => Variante finale impliquant une réduction des effets potentiels de barrière, de collisions et de perte d'habitats.	<i>Évitement des impacts à l'encontre de la faune et la flore.</i>
	ME4 : Implantation des éoliennes dans des zones d'enjeux floristiques très faibles à faibles. Aucune destruction/dégradation d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces végétales patrimoniales.	<i>Évitement des impacts sur la flore et les habitats naturels remarquables.</i>
	ME5 : Eloignement des éoliennes des secteurs à enjeux ornithologiques forts.	<i>Évitement des impacts sur l'avifaune.</i>
	ME6 : Faible emprise face à l'axe principal de migration.	<i>Évitement des effets de barrière à l'encontre de l'avifaune.</i>
	ME7 : Conservation quasi-totale des éléments boisés.	<i>Évitement des impacts sur les habitats naturels, l'avifaune et les chiroptères.</i>
	ME8 : Eloignement des éoliennes d'au moins 240 mètres en bout de pale des linéaires boisés les plus proches.	<i>Évitement des impacts sur les chiroptères.</i>
	ME9 : Utilisation maximale des chemins d'accès existants.	<i>Évitement de l'emprise du projet sur les terres agricoles.</i>
	ME10 : Tracé de raccordement électrique interne du parc éolien placé le long des chemins existants ou disposé dans des parcelles dépourvues de haies. Les raccordements seront enfouis le long des chemins, pistes ou routes créés ou existants.	<i>Évitement des impacts du tracé de raccordement sur la flore et les habitats.</i>
	ME11 : Choix d'un modèle d'éolienne permettant la conservation d'une garde au sol de 36 mètres.	<i>Évitement des impacts de mortalité à l'égard des chiroptères et des effets de barrière à l'encontre des oiseaux en déplacement à faible hauteur.</i>
	ME12 : Positionnement des éoliennes dans des zones à enjeux très faibles à faible vis-à-vis de la faune « terrestre » et de l'entomofaune.	<i>Évitement des impacts à l'encontre de la faune « terrestres » et de l'entomofaune.</i>

04 – Les impacts du projet

Biodiversité

Principaux impacts après mesures d'évitement (impacts bruts)

Chiroptères :

- Dérangement lié à l'activité humaine pendant travaux : **Modérés** en cas de réalisation de travaux nocturnes
- Mortalité par destruction d'individus en gîte : Nuls
- Collisions et barotraumatisme : **modérés à faibles** en fonction des espèces et des périodes
- Perte d'habitats : **très faibles**

Figure 14 - Synthèse des mesures d'évitement et de réduction

Type de mesure	Nom de la mesure	Objectif de la mesure
Évitement	ME1 : Evitement des périmètres ZNIEFF et Natura 2000.	<i>Éviter les impacts sur les espèces déterminantes des zones Natura 2000.</i>
	ME2 : Choix du site évitant d'éventuelles zones humides	<i>Éviter des impacts sur d'éventuelles zones humides.</i>
	ME3 : Réduction du nombre d'éoliennes à mesure du développement du projet (5 pour les variantes 2 et 3 à 4 pour la variante finale) => Variante finale impliquant une réduction des effets potentiels de barrière, de collisions et de perte d'habitats.	<i>Évitement des impacts à l'encontre de la faune et la flore.</i>
	ME4 : Implantation des éoliennes dans des zones d'enjeux floristiques très faibles à faibles. Aucune destruction/dégradation d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces végétales patrimoniales.	<i>Évitement des impacts sur la flore et les habitats naturels remarquables.</i>
	ME5 : Eloignement des éoliennes des secteurs à enjeux ornithologiques forts.	<i>Évitement des impacts sur l'avifaune.</i>
	ME6 : Faible emprise face à l'axe principal de migration.	<i>Évitement des effets de barrière à l'encontre de l'avifaune.</i>
	ME7 : Conservation quasi-totale des éléments boisés.	<i>Évitement des impacts sur les habitats naturels, l'avifaune et les chiroptères.</i>
	ME8 : Eloignement des éoliennes d'au moins 240 mètres en bout de pale des linéaires boisés les plus proches.	<i>Évitement des impacts sur les chiroptères.</i>
	ME9 : Utilisation maximale des chemins d'accès existants.	<i>Évitement de l'emprise du projet sur les terres agricoles.</i>
	ME10 : Tracé de raccordement électrique interne du parc éolien placé le long des chemins existants ou disposé dans des parcelles dépourvues de haies. Les raccordements seront enfouis le long des chemins, pistes ou routes créés ou existants.	<i>Évitement des impacts du tracé de raccordement sur la flore et les habitats.</i>
	ME11 : Choix d'un modèle d'éolienne permettant la conservation d'une garde au sol de 36 mètres.	<i>Évitement des impacts de mortalité à l'égard des chiroptères et des effets de barrière à l'encontre des oiseaux en déplacement à faible hauteur.</i>
	ME12 : Positionnement des éoliennes dans des zones à enjeux très faibles à faible vis-à-vis de la faune « terrestre » et de l'entomofaune.	<i>Évitement des impacts à l'encontre de la faune « terrestres » et de l'entomofaune.</i>

04 – Les impacts du projet

Biodiversité

Principaux impacts après mesures d'évitement (impacts bruts)

Avifaune :

- Dérangeant / destruction / abandon de nichées lié à l'activité humaine en période de reproduction pendant travaux : **Forts à modérés** pour 12 espèces, faibles pour les autres
- Dérangeant hors période de reproduction : **Faibles**
- Collisions : **Fort** pour le Milan noir et **modéré à très faibles** pour les autres espèces
- Effet barrière : **Faible**

Figure 14 - Synthèse des mesures d'évitement et de réduction

Type de mesure	Nom de la mesure	Objectif de la mesure
Évitement	ME1 : Evitement des périmètres ZNIEFF et Natura 2000.	<i>Éviter les impacts sur les espèces déterminantes des zones Natura 2000.</i>
	ME2 : Choix du site évitant d'éventuelles zones humides	<i>Éviter des impacts sur d'éventuelles zones humides.</i>
	ME3 : Réduction du nombre d'éoliennes à mesure du développement du projet (5 pour les variantes 2 et 3 à 4 pour la variante finale) => Variante finale impliquant une réduction des effets potentiels de barrière, de collisions et de perte d'habitats.	<i>Évitement des impacts à l'encontre de la faune et la flore.</i>
	ME4 : Implantation des éoliennes dans des zones d'enjeux floristiques très faibles à faibles. Aucune destruction/dégradation d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces végétales patrimoniales.	<i>Évitement des impacts sur la flore et les habitats naturels remarquables.</i>
	ME5 : Eloignement des éoliennes des secteurs à enjeux ornithologiques forts.	<i>Évitement des impacts sur l'avifaune.</i>
	ME6 : Faible emprise face à l'axe principal de migration.	<i>Évitement des effets de barrière à l'encontre de l'avifaune.</i>
	ME7 : Conservation quasi-totale des éléments boisés.	<i>Évitement des impacts sur les habitats naturels, l'avifaune et les chiroptères.</i>
	ME8 : Eloignement des éoliennes d'au moins 240 mètres en bout de pale des linéaires boisés les plus proches.	<i>Évitement des impacts sur les chiroptères.</i>
	ME9 : Utilisation maximale des chemins d'accès existants.	<i>Évitement de l'emprise du projet sur les terres agricoles.</i>
	ME10 : Tracé de raccordement électrique interne du parc éolien placé le long des chemins existants ou disposé dans des parcelles dépourvues de haies. Les raccordements seront enfouis le long des chemins, pistes ou routes créés ou existants.	<i>Évitement des impacts du tracé de raccordement sur la flore et les habitats.</i>
	ME11 : Choix d'un modèle d'éolienne permettant la conservation d'une garde au sol de 36 mètres.	<i>Évitement des impacts de mortalité à l'égard des chiroptères et des effets de barrière à l'encontre des oiseaux en déplacement à faible hauteur.</i>
	ME12 : Positionnement des éoliennes dans des zones à enjeux très faibles à faible vis-à-vis de la faune « terrestre » et de l'entomofaune.	<i>Évitement des impacts à l'encontre de la faune « terrestres » et de l'entomofaune.</i>

04 – Les impacts du projet

Biodiversité

Autres mesures envisagées :

- Mesure de compensation de replantation de haies (x2)
- Mesure d'accompagnement de veille à la non-propagation d'espèces envahissante (Ambroisie)
- Mesures de suivis : suivi d'activité et de mortalités de l'avifaune et des chiroptères

L'ensemble de ces mesures permettent des impacts résiduels environnementaux faibles à non significatifs sur le projet

Type de mesure	Nom de la mesure	Objectif de la mesure
Évitement	ME13 : Evitement des risques de pollutions en phase chantier.	<i>Eviter les fuites de produits polluants dans le milieu naturel.</i>
	ME14 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires.	<i>Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires.</i>
Réduction	MR1 : Obturation des aérations des nacelles par une grille anti-intrusion.	<i>Limiter les risques de mortalité des chauves-souris qui s'introduisent dans les nacelles.</i>
	MR2 : Évitement de l'éclairage automatique des portes d'accès aux éoliennes.	<i>Limiter l'attractivité des éoliennes liée à l'éclairage pour les chauves-souris.</i>
	MR3 : Optimisation du phasage des travaux.	<i>Limiter les risques d'impacts sur les populations d'oiseaux nicheurs, les chiroptères, les amphibiens, l'entomofaune et les mammifères « terrestres ».</i>
	MR4 : Balisage préventif et mise en défens des zones sensibles.	<i>Réduire les impacts sur les zones sensibles identifiées.</i>
	MR5 : Mise en place d'un suivi écologique de chantier.	<i>Limiter les risques d'impacts sur la faune, la flore et les habitats naturels lors des travaux de construction.</i>
	MR6 : Réduction du risque de collisions lié à l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes.	<i>Limiter les risques de collisions pour les chauves-souris et les rapaces liés à une végétation dense au pied des éoliennes.</i>
	MR7 : Mise en place d'un dispositif anticollision.	<i>Réduire les risques de collisions vis-à-vis des rapaces.</i>
	MR8 : Mise en place d'un bridage préventif des éoliennes.	<i>Réduire les risques de collisions/barotraumatisme à l'égard des chiroptères.</i>
	MR9 : Sensibilisation à certaines pratiques agricoles susceptibles d'attirer l'avifaune et les chiroptères.	<i>Réduire les risques de collisions liés à la profusion de proies lors des travaux agricoles.</i>
	MR10 : Arrêt des éoliennes suite aux travaux agricoles.	<i>Réduire les risques de collisions à l'égard des rapaces.</i>
MR11 : Remise en état du site après la phase d'exploitation du parc éolien.	<i>Réduire les impacts sur la flore et les habitats.</i>	



05

Notre engagement

Notre offre pour votre territoire

Chacun de nos projets s'inscrit dans une dynamique territoriale durable



Créer une connexion forte avec votre territoire

Sponsoring

Mécénat

Évènementiel



Accompagner les projets locaux

En générant de la fiscalité

En apportant des revenus
locatifs

En accompagnant un projet
de territoire



Partager les enjeux de la transition écologique

Lutte contre la précarité
énergétique

Préservation de la
biodiversité

Développement territorial

05 – Notre engagement

Soutien aux acteurs du tissu sportif charentais



Handball Pays d'Aigre (16) - Sponsoring

- Soutien annuel à l'association pour pérenniser son existence
- Engagement pour 4 ans renouvelable chaque année
- Encourager la pratique du sport auprès de publics divers



Stade Ruffecois (16) - Sponsoring

- Sponsoring d'un tournoi de football destiné aux scolaires de la Communauté de communes Val de Charente.
- 300 participants
- Journée de promotion du sport et de sensibilisation aux EnR



SA XV (16) - Sponsoring

- Sponsoring du club de pro D2 du SAXV (Soyaux-Angoulême)
- Sponsoring maillot warm up saison 2025/2026
- Invitations d'élus sur 3 matchs de la saison



05 – Notre engagement

Convention de partenariat avec le SDETP 16, en faveur des entreprises locales

Un engagement fort en faveur de l'emploi local en Charente

Convention de partenariat signée le 11 juin 2025 pour une durée 5 ans renouvelables, en présence du préfet de Charente

Objectifs :

- Favoriser l'emploi et les retombées locales des projets éoliens et photovoltaïques d'ABO Energy sur le territoire charentais
- Renforcer les liens avec acteurs locaux et régionaux

Signataires :

- ABO Energy
- Syndicat Départemental des Entrepreneurs de Travaux Publics (SDETP 16)





Conclusion et prochaines échéances

Conclusion

Planning des prochaines étapes

- **4^{ème} trimestre 2025 :**
 - Validation des mesures
 - Signature de l'accord de coopération avec la société Statkraft
- **1^{er} trimestre 2026 :**
 - Dépôt de la demande d'autorisation environnementale du projet
 - Information de la population du dépôt
- **Été / Hiver 2026 :**
 - Instruction de la demande d'autorisation environnementale avec enquête publique et ou demande de compléments au dossier
- **2027 :**
 - Autorisation préfectorale
- **2028 :**
 - 20 ans du parc éolien des Combusins
- **Alentours 2030 :**
 - Démantèlement des 5 éoliennes du parc des Combusins et construction du projet éolien de Combusins 2



Merci pour
votre attention.
Avez-vous des
questions?

Le projet – les contacts

Contacts

Léa Courtois

Responsable de projets éoliens

Mobile : 06 48 84 75 77

Mail : lea.courtois@aboenergy.com

Alexis Charrier

Responsable regional éolien

Mobile : 06 44 22 42 04

Mail : alexis.charrier@aboenergy.com

Andoni Claverie

Responsable de projets éoliens

Mobile : 07 86 84 90 27

Mail : andoni.claverie@aboenergy.com